

L'An deux mille vingt-deux, le lundi 28 février à dix-huit heures, les membres du conseil syndical du PETR, se sont réunis en distanciel, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

**Date de convocation :** le 17 février 2022 - Secrétaire de séance : Catherine STROH, maire de La Ferté-Vidame

**Nombre de délégués en exercice : 34 - Délégués présents : 20 – Délégués excusés : 14**

**CC Forêts du Perche : 8**

Xavier NICOLAS, Christophe LEFEBURE, Christian BICHON, Eric GOURLOO, Christelle LORIN, Marie-Christine LOYER, Philippe PENNY, Catherine STROH ;

**CC Terres du Perche : 5**

Frédéric BLAZEJEWSKI, Martial LECOMTE, Eric LEGROS, René ROUSSELLE,

**CC du Perche : 7+1 suppléant**

Harold HUWART, Jérémie CRABBE, Gérard DEVOIR, Nathalie BRUNET, Eric GIRONDEAU, Pascal MELLINGER, Marie Claude BENOIT-MOUSSEAU,

**Représenté : 1**

Philippe RUHLMANN par Stéphane COURPOTIN mairie d'Arcisses son suppléant

**Absents excusés : 14**

Eric GERARD, Michel THOMAS, Victor PROVOT, David MONNIER, Jean-Claude CHEVEE, Christophe BARRAL, Thomas BLONSKY, Gérard DESVAUX, Jean-Michel CERCEAU, Marc MOCOJNI, Claude EPINETTE, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Michel THIBAULT.

**Invités complémentaires :**

Mme Naaïma MEJANI sous-préfète de Nogent-le-Rotrou ; Anick BRUNEAU Présidente du PNR, Luc LAMIRAULT député d'Eure-et-Loir

**Objet : soutien aux frais préparatoires pour l'élaboration de la candidature du Pôle Territorial du Perche au programme LEADER 2023-2027**

Le Pôle Territorial du Perche a manifesté son intérêt d'être candidat au nouvel appel à projet LEADER 2023-2027 piloté par la Région Centre Val de Loire. Il est possible de solliciter le dispositif de soutien à la préparation de la candidature à hauteur de 20 000 € de dépense maximum.

Il est également proposé qu'un agent du PETR élabore la candidature, accompagnée par la chargée de mission LEADER, à hauteur de 0.25 ETP.

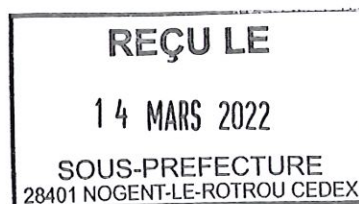
Compte-tenu du caractère technique inhérent à la candidature et à la volonté du Pôle d'associer la population locale et les partenaires (notamment privés), il est proposé de recourir à un prestataire extérieur pour l'animation de groupes de travail (expertise technique).





N° 07.02.2022

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR  
Séance du 28 février 2022



Le plan de financement TTC - Soutien aux frais préparatoires programme LEADER 2023-2027 :

DEPENSES		RECETTES	
Prestataire pour ateliers de concertations	7 000 €	LEADER	15 852.90 €
Temps agent (0.25 ETP)	11 144.46 €	Autofinancement	3 963.23 €
Forfait 15%	1 671.67 €		
<b>TOTAL</b>	<b>19 816.13 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 816.13 €</b>

Suite à l'exposer de Mme la Présidente, le Comité syndical du Pôle Territorial du Perche, à l'unanimité :

- Autorise Madame la Présidente à solliciter les subventions LEADER pour le soutien préparatoire à la nouvelle candidature,
- Autorise Mme la Présidente à engager toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision.

Comité syndical du 28 février 2022

La Présidente,

**Pôle Territorial du Perche PETR**

1 bis, rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou

Tél. 02 37 29 08 12

Marie-Christine LOYER Siret 772 00018

Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu exécutoire le

